

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 1625

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Levavasseur, M. Ballard, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Chenu,  
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dussausaye, Mme Galzy,  
M. Giletti, M. Guiniot, M. Guitton, M. Jenft, Mme Lelouis, M. Lioret, Mme Lorho, M. Lottiaux,  
Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, Mme Martinez, M. Mauvieux, Mme Ménaché,  
M. Odoul, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Rimbert, M. Rivière, M. Tesson,  
M. Villedieu et M. Vos

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'alinéa 58 :

« III. – Le conseil stratégique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques mentionné à l'article L. 254-6-4 du code rural et de la pêche maritime tient lieu, lorsqu'il est mis en œuvre, du module défini au 6° du II de l'article 22 de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à éviter une redondance inutile entre deux dispositifs de conseil et de diagnostic à destination des exploitants agricoles, en instaurant une articulation claire et cohérente entre eux. Plutôt que d'imposer une couche administrative supplémentaire, il est proposé que le conseil stratégique relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires soit intégré dans le module « phytosanitaires » du diagnostic modulaire prévu par la loi d'orientation agricole. Cette approche permet de simplifier les démarches des agriculteurs en évitant la duplication des contenus, des procédures et des coûts de prestation, tout en garantissant que les objectifs de conseil stratégique sont pleinement atteints. Elle renforce la cohérence entre les différents outils d'accompagnement technique disponibles, dans une logique de clarté, d'efficacité et de maîtrise des charges pour les exploitants. Cet amendement a été travaillé en collaboration avec la FNSEA et les jeunes agriculteurs de l'Eure.